



Compte rendu de la réunion services de l'Etat - Organisations Syndicales - Organisations Patronales

Introduction : Préfète :

Troisième réunion avec les organisations syndicales et organisations patronales pour faire un point de situation dans cette période intermédiaire où se prépare l'après 11 mai.

Cette date du 11 mai s'accompagnera d'une période progressive de déconfinement mais il ne faut pas s'attendre à un retour à la vie d'avant. Il est important d'intégrer que l'ensemble des gestes barrières et mesures de sécurité seront mis en place dans toutes les entreprises.

Madame la Préfète fait un point sur les mesures opérantes, activité partielle a fait l'objet de demandes pour plus de la moitié des travailleurs sur le département.

Une réunion s'est tenue hier avec les professionnels du bâtiment pour élaborer une reprise progressive et faire le point sur l'accès aux équipements de protection. Sur ce point justement, un certain nombre de choses se concrétisent, notamment à l'échelle départementale avec le concours de la chambre de commerce par ex.

Bernadette Fougerouse (Directe) :

Sur l'activité partielle : au 21 avril, 9917 entreprises ont déposé une demande, ce qui représente 90 171 salariés (environ la moitié du nombre de salariés sur le département). En tout, c'est 40 millions d'heures de travail qui ont été indemnisées. Il y a encore des entreprises qui ont des difficultés de connexion pour faire la démarche. Il faut écrire directement à l'ARA sur adresse mail du site si des problèmes persistent. L'ASP envoie tous les jours un récapitulatif des demandes acceptées. Le résiduel concerne très peu d'entreprises. Les demandes du mois de mars représentent 8 millions sur un total de 13 millions. Ces chiffres évoluent vite. Il y a encore parfois des difficultés administratives pour les employeurs mais un guide est désormais mis à disposition.

Commerce CGT :

La CGT Commerce informe que sur le dispositif "chômage partiel", il y a le problème sur le paiement du taux horaire qui est faux et parfois inférieur au SMIC, ce qui normalement impossible.

Directe :

La Directe demande de faire passer les bulletins de salaire.

Solidaires :

Solidaires souligne qu'à partir du 1er mai, les salariés faisant une demande de congès pour garde d'enfant basculeront automatiquement en chômage partiel. Il y aura donc une perte de rémunération.

Préfète :

Sur le dispositif FNE formation : il y a désormais un assouplissement et élargissement pour les employeurs qui souhaitent intervenir dans ce cadre en accord avec le salarié. Toutes les entreprises déclarant des salariés en chômage partiel peuvent bénéficier de ce dispositif. Elles doivent d'abord se rapprocher de leur OPCO pour déclencher le dispositif. S'il n'y a pas eu de négociation de l'Etat avec l'OPCO concernée, il faut passer par la Direccte. L'Etat prend 100% des charges à la condition que l'employeur maintiennent la rémunération du salarié. Pour l'instant, pas de retour chiffré sur le département sur l'utilisation de ce dispositif mais on aura des chiffres de la région à la prochaine réunion.

Un grand nombre de fiches et de guides pour préciser les recommandations dans les secteurs professionnelles ont été édités par le gouvernement. Tout est accessible sur le site de la Direccte et sur celui de la préfecture. Egalement disponible le guide de bonnes pratiques par branche (ex : OPPBTP pour la construction). Des consignes sont passées aussi aux maîtres d'ouvrage pour mettre en oeuvre les recommandations écrites dans ces guides. la Préfète souligne que ces mesures sont intimement liées à la disponibilité des équipements (masques par ex).

Medef 63 :

Une commande de masques groupée inter-entreprise a été passée avec l'acheteur de Michelin. Elle est partie hier et les masques seront normalement disponibles au mois de Mai. D'autres entreprises peuvent encore se greffer sur cette commande. La contrainte est que la commande minimum est de 3000 boîtes mini. Le Medef 63 précise qu'un grand nombre d'entreprises fabriquent désormais des masques sur la région AURA.

Préfète :

Une organisation sur la production de masques est à l'échelle régionale en effet. Il existe le dispositif "click & collect" pour petites entreprises. Mais aussi le dispositif départemental organisé par la CCI pour un montant de 2 millions d'euros (soit 500 000 masques). Toutes les entreprises peuvent en bénéficier, y compris les entreprises du BTP. En effet la contrainte est que les lots sont au minimum de 3000 masques. Il faut faire des groupements de commande pour les TPE. Le premier arrivage se fera avec l'opération résilience à partir de la semaine prochaine.

D'autres équipements sont en attente : gants, charlottes, surblouses et sont destinés notamment pour les EHPAD ou les stocks sont en tension. Mobilisation de certaines entreprises à l'échelle départementale pour accélérer la production et répondre aux besoins. Egalement pour le gel, la aussi avec le concours de plusieurs entreprises, ça s'améliore sur la production.

FSU :

La FSU prend note que sur le matériel de protection, il y a actuellement des difficultés de stocks... Et le chef de l'Etat annonce que les établissements scolaires doivent ouvrir à partir du 11 mai, alors que les regroupements restent interdits et que les restos restent quant à eux fermés. La priorité pour la FSU, c'est la santé de tous les personnels de l'enseignement donc la FSU sera vigilante à ce que toutes les conditions de sécurité soient réunies. le gouvernement doit arrêter de se cacher derrière l'argument de renouer le lien pédagogique.

Cette annonce n'a pas été accompagnée par des modalités précises. La FSU pense que le 11 mai, rien ne garantit que les conditions seront bonnes en matière de sécurité et de santé. On entend parler de pas plus de 15 élèves par classe, mais comment va se passer la circulation dans les couloirs étroits des établissements. Comment va s'organiser le ramassage scolaire ? Il y aura des risques de contamination dans les familles puisque les enfants peuvent être porteurs asymptomatiques. Pour les désinfections, ça se passe comment ? Quelle modalité pour le nettoyage des locaux. Il faudra impérativement établir un protocole à destination de la collectivité si on constate une contamination. Les CHSCT doivent se réunir en amont pour faire des contrôles et donner des informations aux personnels. Le 11 mai ne semble-t'il pas prématuré comme date ? Les temps d'échanges et d'écoute sont indispensables avant de penser à une reprise de l'école. Le confinement a accéléré les inégalités de niveaux entre élèves et ce n'est pas l'annonce de stages de vacances qui va améliorer cette situation. Il va falloir entamer de vraies discussions sur ce qu'on veut vraiment pour le futur de l'enseignement.

Medef 63 :

Les masques FFP2 arrivent en France mais on ne sait pas quand. Peut-être fin mai...

FO :

Dans le discours du chef de l'Etat, il y a un paradoxe : il faut poursuivre le confinement le plus strict et en même temps il faut reprendre l'activité... Alors que la moitié des gens travaillent sur le département ? Il y a donc bien une activité maintenue. Ce qui interroge sur ceux qui sont en première ligne et leurs considérations en matière de salaires et de conditions de travail. Le confinement sert-il à quelque chose si on fait retourner les enfants à l'école ? Le retour à la vie d'avant semble impossible, cela veut-il dire la fin du code du travail, des statuts etc... Si c'est ça la vision de ce gouvernement, on ne va pas être d'accord. La loi sur l'assurance chômage et le projet de réforme des retraites doivent être abolis. FO demande à être vigilant sur la situation des intermittents du spectacle, qui sont particulièrement touchés par la crise économique.

Pour le 1er mai : au titre de FO, rien ne sera interdit, il y aura peut-être l'organisation d'un rassemblement avec des masques et dans le respect de la distanciation sociale. La préfecture sera bien entendu informé... Il serait dommage que ce jour là, Madame la Préfète prenne un arrêté d'interdiction de manifestation.

On a beaucoup parlé de moyens de protection : et le dépistage dans tout ça ? Au CHU, il y a eu une pétition la dessus et elle va recevoir le soutien des organisations syndicales départementales CGT - FO - FSU - Solidaires et UNEF. Et cette initiative va probablement se multiplier dans tous les secteurs d'activité. Pour l'éducation nationale, la fonction publique territoriale FO va aussi se mobiliser pour exiger des mesures de protection avant une éventuelle ouverture. Pour FO, pas de reprise le 11 mai si pas de dépistage. FO a lancé une procédure d'alerte la dessus au CDEN. Mais il y a aussi une demande de garanties de protection et de dépistage dans les transports scolaires... Également pour les assistantes maternelles. Mais aussi à l'INSEE qui reprend le 29 avril. Il y a déjà eu une procédure d'alerte et un dépôt de plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui.

Dans la santé : au CHU du Mont dore, les lits pour le COVID restent vides. Ce qui pose question sur la réutilisation de ces lits, seront-ils supprimés après le COVID ? Sur le Sancy, les agents de l'ADMR ont quasiment stoppé l'activité et c'est désormais le SIAD qui gère

l'aide à domicile. C'est un service financé par la sécurité sociale et il est incompréhensible qu'on délègue cette activité alors que c'est à l'Etat de la prendre en charge. Il faut arrêter ça et voir comment on peut faire fonctionner ce service autrement. Sur Issoire au CHU, les personnels n'en peuvent plus.. surtout à l'EHPAD du fait des horaires à rallonge et d'une organisation qui est complètement désorganiser. Quand reviendrons nous à des temps de travail raisonnable. Des pressions sont mises par les directions pour culpabiliser les personnels. Les CHSCT ne se réunissent pas assez. Sur la situation des agents en ASA pour garde d'enfants, FO demande que les primes de services soient maintenues. La prime grand âge doit également être maintenue dans les EHPAD.

Au centre pénitentiaire de Riom, les visières de protection n'ont été donnée qu'au service d'infirmerie, mais pas pour les surveillants. FO demande l'intervention de la préfecture pour faire le point. Les personnels de police doivent également être équipé lors de toutes interventions.

Pour la grande distribution : FO répète que l'Etat doit s'engager sur le travail du dimanche et des jours fériés. On ne peut pas renvoyer ça à la négociation d'entreprise.

Sur le télétravail : une note doit être envoyé aux employeurs privé et public rappelant le cadre du télétravail.

En matière de congés et repos dans la période que nous vivons : tout et n'importe quoi se fait... la aussi, FO demande l'envoie d'une note à tous les employeurs pour rappeler les règles applicables... Personne n'a demandé ça et il n'est pas normal que les salariés paient la crise sanitaire.

Concernant les IRP : FO exige la tenue obligatoire de réunion des commissions CSSCT et CHSCT dans la fonction publique pour la reprise.

Concernant MSD : le PSE est suspendu mais la discussion va être difficile compte tenu des délais imposés pour la négociation.

CFE - CGC :

La CFE - CGC est favorable à la négociation d'accords d'entreprises avec la volonté que les IRP fonctionnent. Les Cadres et agent de maîtrise sont largement impliqué depuis le début de la crise.

La CFE -CGC est sensible aux initiatives locales solidaires sur les équipements et les soutient. La CFE -CGC sera attentive au retour des élèves dans les écoles en laissant les initiatives locales se faire si bon sens est là

Dans les EHPAD, il y a beaucoup de soucis et il faut que les dépistages systématiques soient mis en place. LA CFE -CGC demande que la reconnaissance salariale des personnels soient effectives.

Plusieurs branches rencontre des difficultés mais surtout dans la police ou il y a manque de matériel de protection. Le renfort des CRS est assuré jusqu'à samedi mais après ? La CFE a eu connaissance de difficultés dans certains quartiers de Croix de Neyrat.

La CFE - CGC espère que l'on va trouver un équilibre dans les prochains jours entre protection et maintien de l'économie.

UNEF :

Soutien de l'UNEF aux Organisations Syndicales... Soutien à la lutte des Luxfer également.

Pour les étudiants : les inégalités se creusent avec la rupture numérique. Il y a des difficultés pour un grand nombre d'étudiants en zone blanche pour avoir accès au numérique. Le

maintien de partiel en ligne n'est donc pas possible car inégalitaire et techniquement irréalisable. L'UNEF demande que les examens soient transformés en devoirs maison avec des notes plancher sur des sujets vus en présentiel. Sur les rattrapages, rien de fixé pour l'instant... Dans les partiels en médecine, il y a des inquiétudes sur les conditions de tenue de ces examens.

Pour le Crous : les étudiants confinés dans 9m² vivent un mal être effroyable. Il y a eu des cas de suicides. Ceux qui sont restés en cité U pendant le confinement sont souvent les plus fragiles. L'UNEF demande la réouverture des restaurants dans ces cités U. La précarité étudiante augmente, beaucoup n'ont plus de revenus en ce moment car avec le confinement ils ne peuvent plus exercer de boulots pour subvenir aux besoins. L'UNEF demande que des aides d'urgences pour les étudiants en grande précarité au sein du Crous. Il faudrait une augmentation des bourses à moyen terme. Une allocation d'autonomie serait souhaitable à plus long terme.

Solidaires :

Cela fait maintenant deux mois que des personnels sont au front, Solidaires déplore que les conditions de travail ne s'améliorent pas pour eux. De nombreux malades chez les personnels en contact avec du public, Solidaires demande des revalorisations de salaires plutôt que des primes. Une lettre a été adressée au ministre de la santé par les OS du CHU. La situation des EHPAD reste inquiétante. Un communiqué de Sud Santé sera transmis à la Préfète sur ce sujet.

Sur les pressions faites sur les inspecteurs du travail, c'est inadmissible et Solidaires réaffirme son soutien aux inspecteurs du Puy de Dôme.

Où en sommes nous pour les déplacements dérogatoires pour les responsables syndicaux. Solidaires n'a pas pu être présent à la dernière visioconférence suite à des problèmes de connexion.

Sur la reprise de l'école : les personnels ne doivent reprendre que si les conditions sont respectées. Une communication doit être faite pour les personnels à risque.

Solidaires n'a pas eu de retour sur le courrier adressé au recteur suite aux annonces du 1er ministre.

Solidaires demande également un retour sur les aides versées aux plus démunies. Pour les violences faites aux enfants et femmes, sont ils tous hébergés et les affiches pouvant les informer sur les dispositifs d'aides dans les immeubles sont elles bien affichés ?

Solidaires demande que la préfète intervienne auprès de l'Etat dans le dossier Luxfer.

CPRIA :

Le dialogue social fonctionne bien en AURA. Il y a une inquiétude partagée sur la reprise de l'activité et la réouverture des écoles. Les couturières sont fortement mobilisées pour confectionner des masques tissus mais il y a un souci d'approvisionnement de tissu.

Pour l'artisanat : beaucoup d'entreprises sont à l'arrêt et beaucoup de chefs d'entreprises se demandent s'ils vont pouvoir tenir et ne pas être obligés de déposer le bilan malgré les mesures d'aide mises en place (report de charges, aide financière etc...)

CSD CGT :

La crise sanitaire montre une fois de plus que la fonction publique territoriale est indispensable.

Il est à noter que des entreprises du privé mettent la pression aux collectivités pour faire reprendre les chantiers. Le maire d'Issoire veut faire réouvrir les bars, considérant que "ça suffit la comédie". Inquiétude des agents municipaux et des élu(e)s sur la réouverture des écoles. Dans certains bassins d'emploi, on continue de donner du travail aux agents qui ne relèvent pas d'une activité essentielle, exemple de la ville de Riom où l'on voit que la tonte des pelouses continue et sur la commune du Cendre, on continue de faire couper des rejets d'arbre, un courrier a été adressé dans ce sens au Maire du Cendre et copie à la préfecture et au Centre de Gestion.

Le ramassage scolaire dans quel condition ?

Quels sont les garantis sanitaires mis en place pour les agents, pour la population dans le cadre de la reprise des écoles? Pour la désinfection, quel est le protocole à faire si il y a présence de symptôme chez un élève? Y aura t il des conséquences budgétaires pour l'après ? Cette réouverture des classes fait peser un risque de confinement pour le mois de juillet et août si on assiste à une deuxième vague de contamination. Pour l'EHPAD de Lempdes, on a constaté trop de décès car il y avait déjà des problèmes de fonctionnement de cet établissement avant. Pourquoi l'ARS ne communique pas les bons chiffres sur le nombre de décès dans cet EHPAD ? Les conditions de stockage des corps ont été déplorables (même pas mis en chambre froide). Les agents et la CSD demandent de travailler directement avec la préfète sur ce sujet.

Pour les aides à domicile : les personnels sont épuisées, la CSD CGT demande une revalorisation salariale. Est ce qu'il y aura pénurie de matériel dans les mois à venir ?

Concernant les services d'eau et d'assainissement : est ce qu'une étude est faite sur les eaux pour vérifier la présence du COVID. De récentes études à Paris ont montré des traces du virus dans les eaux usées.

Sur le Décret du 16 avril concernant les temps de congés et de RTT dans la fonction publique : il y a beaucoup de collectivités qui appliquent ce décret sur congés et repos alors que les agents sont mobilisés depuis le début.

Trop de remontées de problèmes sur les petites collectivités même si on note une amélioration dans la communication avec le centre de gestion depuis la dernière visioconférence avec la Préfecture.

USD CGT :

Des tests sont désormais réalisés dans les EHPAD mais il faut que les personnels présentent la carte de sécurité sociale et de leur mutuelle. C'est incompréhensible. Pourquoi faire prendre en charge ces tests par les mutuelles alors que c'est des personnels directement exposés à l'épidémie ?

L'USD CGT note une fois de plus l'absence de l'ARS à cette réunion. Au niveau régional, c'est pareil, c'est pourquoi un courrier du collectif santé CGT a été adressé au préfet de région et à l'ARS. C'est un blackout total avec les Organisations Syndicales.

L'état est en train de s'approprier la distribution de médicament, suite à une possible pénurie dans les établissements.

L'Etat a autorisé les visites dans les EHPAD mais il n'y a pas forcément de moyen financiers pour équiper les locaux pour que ce soit réalisable. Des demandes de subvention sont donc envoyées à la fondation des hôpitaux de France.

Concernant la prime pour les personnels affectés au service COVID : c'est bien tous les personnels d'établissements qui doivent la toucher.

L'avenir ne doit pas être pire qu'avant la crise sanitaire en continuant une politique de financement conduisant à poursuivre la fermeture des lits. L'USD CGT réclame des augmentations de salaire, un recrutement massif de personnels, de meilleures conditions de travail avec réouverture des lits fermés actuellement.

CGT Construction :

La CGT Construction remercie la Préfète pour la réponse au courrier sur la reprise des chantiers même si celle ci ne lui convient pas. Il n'y a aucune vigilance dans le BTP pour ceux qui travaillent. Les inspecteurs du travail n'ont pas les moyens suffisants pour faire les contrôles. Aucun respect des distanciations sociales, pas de matériel, etc... La CGT Construction demande à la Préfète que soit organisé des contrôles systématiques sur les chantiers qui redémarrent pour vérifier que les bonnes pratiques soient bien mises en oeuvre.

Préfète :

La Préfète précise qu'elle n'a pas de réponse sur tous les points... Le champ des revendications est bien trop large...

La Préfète a besoin d'avoir des échanges sur les remontées, ces réunions ne doivent pas être de long discours des organisations syndicale seulement...

Sur la question des moyens d'accompagnement des entreprises, elle rappelle le caractère exceptionnel de la crise économique qui va suivre. La récession annoncée par le ministre est de l'ordre de 8%.

110 milliards d'euros sont mobilisés actuellement à l'échelle nationale pour aider les entreprises. Concernant les reports de charges sur le 63, 55 millions sont reportés sur 110 millions de demandes faites. Les secteurs les plus touchés sont la construction, les bars et hôtels et bien entendu les arts et spectacles.

Pour TPE, PME avec la mise en place du fond de solidarité, à ce jour 5 038 demandes ont été faites soit 5 millions et demi d'euros. La moyenne versée aux TPE-PME est de 1300 euros. La Préfète n'a pas plus de précision sur ce chiffres pour le moment.

Nous avons peut-être besoin d'organiser des réunions sur ces détails.

Concernant les populations les plus précaires : les dispositifs sont élargis avec plus d'ouverture de centre d'hébergement. Des données chiffrées seront transmises. Mise en place d'une aide alimentaire avec les tickets services. Ce dispositif sera reconduit la semaine prochaine pour ceux qui ont du mal à avoir accès à l'aide alimentaire.

La Préfète tient à dire merci aux associations et aux bénévoles qui oeuvrent pour ces populations par le biais des CCAS.

Sur le sujet des violences : les services de gendarmerie constate une augmentation sans que cela se traduise par des faits pénalement condamnables. La préfecture reste vigilante tout de même et oeuvre pour que les associations aient les moyens nécessaires pour aider à reloger ces personnes dans de bonnes conditions.

La Préfète tient la aussi à remercier le bénévolat et le réseau associatif.

Sur la réouverture des écoles : l'inquiétude est légitime... Il faudra s'assurer que les conditions soient réunies pour que les établissements ouvrent leurs portes. Ne pas oublier que nous allons devoir vivre dans la durée avec ce virus, faute de traitement.

Peut on ne pas ouvrir les écoles avant 2021 ? L'enjeu est de vivre avec le virus sans remettre en cause les acquis du confinement.

A l'heure actuelle 30 personnes en hôpital dans le 63 depuis le début de la crise sanitaire. L'ARS fait un point par semaine. Les situations des EHPAD de Lempdes et Lezoux sont dramatiques mais notre département est relativement peu touché, y compris dans les EHPAD.

Les acquis du confinement sont visibles vraiment sur notre territoire.

Des tensions existent sur l'approvisionnement d'un certains nombres de médicaments en effet, c'est pour cela que l'ARS est resté prudente sur la réouverture des lits.

Il y a de vrais résultats grâce au confinement mais il faut rouvrir les écoles tout en garantissant les sécurités des personnels et des enfants. On doit travailler avec l'ensemble des partenaires au plan local une fois que les objectifs seront fixés nationalement par le ministre Blanquer.

Sur le dépistage systématique pour certaines catégories de professions : il y a un programme d'extension des tests PCR pour les établissements où il y a au moins un cas de COVID. Pour les autres établissements accueillant du public, la préfecture sera vigilante pour que le même processus puisse se répéter et les moyens du CHU vont être renforcés pour un objectif de 2000 tests par jour. Avec quand même une réserve sur ce dispositif car ce type de test peut donner des faux négatifs.

Nous sommes en attente de tests sérologiques qui ne sont pas disponibles à l'heure actuelle et la aussi un dispositif reste à mettre en place.

Sur l'utilisation des visières : elles proviennent d'une société basée à Maringues et vont être diffusées plus largement sur le département pour les secteurs qui en font la demande.

Pour la Police, les renforts de CRS sont partis hier pour Limoges mais la Préfète demande le retour de renforts car il y a un risque de tension sociale dans certains quartiers avec la perspective du ramadan. Elle n'a pour l'instant pas de réponse du ministère de l'intérieur.

Concernant Luxfer : la Préfète dit ne pas "avoir physiquement les clefs" et a demandé que la police soit vigilante pour qu'il n'y ait pas de visite de l'usine. Les projets de reprise se multiplient et la Préfète sera vigilante sur ce dossier pour qu'il aboutisse concrètement.

Prochaine réunion le 07 mai 11h00.

→ Concernant le 1er mai : la Préfète en appel à la responsabilité des Organisations Syndicales pour avoir une attitude responsable.



RÉUNION VISIO AVEC LES SERVICES DE L'ETAT - OS - OP
23 AVRIL 2020

Intervention de l'UD Cgt 63

Bonjour à toutes et tous,

Je tiens tout d'abord à remercier Madame la Préfète du Puy de Dôme pour avoir tenu son engagement suite à notre demande d'organiser des réunions régulières avec les services de l'Etat et les organisations patronales. Comme nous l'avions signalé lors de la dernière réunion il y a maintenant 15 jours, nous pensons que la CGT et les organisations syndicales du Puy de Dôme doivent être associées à tout dispositif mis en place par l'Etat et ses institutions dans la gestion de la crise sanitaire que nous traversons. Le chef de l'Etat, dans ses différentes allocutions, mais aussi les ministres chargés de faire le point lors de conférence de presse sur l'évolution de la situation, n'ont de cesse de répéter l'importance du dialogue social à tous niveaux.

Mais force est de constater que si vous faisons remonter bon nombre d'informations de notre côté, les échanges en provenance de la préfecture, de la Direccte ou de l'ARS sont très rares voir inexistant. Nous vous avons demandé lors de la dernière visioconférence de nous informer sur les dispositifs mis en place pour les populations les plus démunies et les plus précaires et sur les moyens mis en oeuvre pour aider ces populations. Mais aussi de faire un point sur les risques engendrés par les mesures de confinement, je veux bien entendu parler des problèmes de maltraitance ou de violences, qu'elles soient physiques ou verbales, à l'encontre des enfants et des femmes.

Et bien entendu, nous sommes en attente de données chiffrées sur les dispositifs mis en place par l'Etat pour atténuer la crise économique. La France est officiellement en récession, et il serait bon que vos services nous fassent parvenir les informations sur le nombre d'entreprises qui ont bénéficié d'aides de l'Etat et quel montant cela représente. Combien de salarié-e-s sont actuellement en chômage partiel, sachant que la ministre du travail affirme que plus d'un salarié sur deux est concerné. Ce chiffre nous paraît un peu exagéré au regard des informations que nous remontent nos syndiqué-e-s. Quelles dispositions sont prises à l'égard des TPE et PME, combien sont elles à pouvoir bénéficier de l'aide de trésorerie, combien sont elles à voir leurs cotisations reportées, voir supprimées? Quelles conséquences sur le financement de la sécurité sociale, ou du moins sur les projections faite à ce stade ? Le ministre de l'action et des comptes publics annoncent déjà une dette historique. La situation d'endettement de la Sécurité sociale n'a rien de dramatique. Cette augmentation de l'endettement correspond au rôle normal de stabilisateur automatique de la Sécurité sociale, qui permet d'amortir les chocs conjoncturel (et celui-ci est le plus grave depuis la crise de 1929. Cela correspond au rôle de solidarité que doit jouer à tout moment la Sécurité sociale. Au lieu de commencer à faire une propagande visant à préparer les

mentalités à se préparer à travailler plus et à faire une nouvelle fois des efforts, Mr Darmanin devrait plutôt devrait s'interroger sur la place de la solidarité dans notre système social. Il faut faire exactement le contraire des politiques menées depuis les années 80 : il faut réhabiliter la solidarité, et mettre les services publics au cœur de notre système social. Cela implique d'abord de considérer que les dépenses socialisées sont un élément de nos richesses collectives, et non une charge qu'il faut baisser à tout prix et le plus possible.

Cela implique aussi de mettre l'accent sur la répartition des richesses, et d'abord de mettre en cause le modèle de tout pour l'actionnaire. Il faut réhabiliter la cotisation sociale, remettre en cause les exonérations diverses et variées qui, comme la CGT l'a souvent souligné, n'ont jamais été aussi importantes, rééquilibrer la fiscalité au profit de salariés et des retraités en mettant à contribution les plus riches qui ont largement profité de la baisse des impôts avec par exemple la suppression de l'ISF et le plafonnement des impôts des plus riches, sans oublier la baisse de l'impôt sur les sociétés. Au lieu de détourner de manière inacceptable l'épargne des salariés et des agents de la fonction publique, en demandant à l'Agence Nationale des Chèques Vacances d'abonder de 30 million d'euros le fond de solidarité à destination des entreprises, le gouvernement devrait réfléchir à taxer les dividendes que certaines entreprises se refusent d'annuler cette année, rétablir l'ISF et prendre des mesures coercitives contre l'évasion fiscale. Cette saisie est inacceptable.

Est ce que des discussions sont engagées avec les grandes entreprises du département pour les inciter à renoncer à verser des dividendes à leur actionnaires pour participer à l'effort national que prône le Président de la République. Y a t'il eu des licenciements depuis le début du confinement ? Le gouvernement s'est engagé à ne pas faire payer aux salariés et a fortiori aux plus démunis les effets économiques de la crise. Il faut désormais traduire les belles paroles en acte concret.

Nous avons eu connaissance d'un plan de relance de l'activité économique à l'échelle régionale, sans consultation des organisations syndicales, qu'en est il au niveau départementale et serons nous associer aux échanges ?

Vous l'aurez compris, nous sommes en attente d'une transmission de données que nous sommes obligés à l'heure actuelle d'aller chercher nous même sur les sites des services de l'Etat, ou auprès de nos élu-e-s et mandaté-e-s qui se trouvent bien trop souvent eux aussi confronté à un silence inquiétant.

Inquiétant, c'est d'ailleurs le mot qui nous revient depuis la dernière conférence de presse du 1er ministre ce dimanche avec l'annonce d'une possible phase de déconfinement à partir du 11 mai prochain. Avec la réouverture des écoles tout d'abord. Alors que la fermeture avait précédé le confinement au motif que les enfants et adolescents étaient des vecteurs souvent asymptomatiques de contamination, comment l'Etat justifie que cette décision s'inscrit dans une logique sanitaire ? L'inquiétude légitime que cette annonce a provoqué ce dimanche, partagée à la fois par les personnels de l'éducation que par les parents d'élèves est une fois de plus dû à une annonce vide de tous détails de mise en oeuvre... Ce qui s'inscrit dans la logique des différentes annonces faites, ou seules les grandes lignes sont posées et ou le dialogue qui pourrait se mettre en route pour définir les contours d'une telle décision ne se met pas en place. Nous vous rappelons Madame la Préfète que notre département comporte un grand nombre d'établissements ruraux, vieillissant et ou il semble difficile de mettre en oeuvre les mesures minimum obligatoires de protection ne serait ce que d'un point de vue technique (manque de points d'eau, taille des classes). Et quand sera t'il pour l'ensemble des activités "parascolaire" comme la restauration scolaire, le transport

scolaire ou le nettoyage des salles de classe. Comment vont s'organiser le respect des mesures barrières, comme la distanciation sociale notamment. Quel impact sur le travail et la santé des agents territoriaux affectés aux établissements scolaires ?

Le gouvernement affirme que les parents auront le choix de mettre leurs enfants ou pas à l'école, mais quel dispositif va être mis en place pour la garde des enfants ?

Les employeurs vont ils accepter de mettre les travailleuses et travailleurs en absence exceptionnelle sans perte de rémunération ou de droits garantis ? Idem si les classes doivent fonctionner en alternance par moitié d'élèves une semaine sur deux. Qui peut croire que les mesures efficaces, préconisées par les plus grands spécialistes de la médecine, pour prévenir une seconde vague - tests généralisés, masques, gels hydro-alcooliques, maintien de la distanciation sociale, etc... pourront être mises en oeuvre avec des enfants et des adolescents, dans des écoles et des établissements qui manquent de sanitaires dignes de ce nom et de médecine du travail et scolaire ?

Le gouvernement admet lui même que les regroupements en lieux clos créent une situation de mise en danger sanitaire pour la population. C'est d'ailleurs pour cela que les restaurants, bars et lieux de culture resteront fermés afin de ne pas retomber dans une nouvelle vague de contamination.

Les enfants seraient ils déjà tous immunisés ? L'alibi des difficultés scolaires et sociales mis en avant par le président et son ministre semblent particulièrement cyniques, alors que la politique du gouvernement et celui qui l'a précédé contribue depuis 4 ans à l'aggravation générale de ces inégalités.

Renvoyer à l'école plus de 12 millions d'élèves, en contact avec leurs parents (parfois personnes à risque) et plus d'un million de personnels de l'éducation et des collectivités fait peser le risque incompréhensible d'une nouvelle vague de contamination, alors que les services de réanimation sont toujours saturés et les personnels soignants épuisés. La quasi-totalité des gouvernements européens ont d'ailleurs fait un choix inverse en reportant la reprise de l'école à la rentrée de septembre. Ce gouvernement perçoit-il les établissements scolaires comme une immense garderie afin de libérer les parents pour qu'ils retournent au travail sous les injonctions du patronat.

La CGT demande que la réouverture des crèches, des écoles et des établissements soit reportée au moment où le consensus scientifique et la généralisation des mesures de protection et de test le permettront. La crise révèle le rôle central de l'école et de ses personnels dans notre société. Pour l'éducation, comme pour la santé, elle est l'occasion de rassembler largement autour de l'exigence d'un service public national renforcé.

Comme le disait Emmanuel Macron dans son allocution du 13 Avril, c'est en grande partie grâce aux services publics que le pays « tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal ». Pourtant le gouvernement s'attaque maintenant aux fonctionnaires territoriaux, après avoir réduit de manière honteuse les droits des salarié-e-s du secteur privé. Dans une logique bien obscure, Macron divise les fonctionnaires en instaurant des primes de 500 à 1500 euros à destination des personnels de la santé, de 1000 euros maximum pour la Fonction publique territoriale, soumises au bon vouloir des employeurs publics locaux, créant de fait, une inégalité de traitement sur l'ensemble des territoires et même parmi les agents d'une même collectivité. Sur cette période exceptionnelle, comme le reste du temps, l'engagement des agents territoriaux, au plus près de la population, en assurant des missions vitales, doit être rémunéré, soumis à cotisations, permettant le financement de notre sécurité sociale, et, par là même, des

hôpitaux qui ont un besoin criant en moyens financiers et humains, exacerbés par la catastrophe actuelle. Plutôt que de verser des milliards au patronat, il doit verser cet argent à l'hôpital et aux services publics pour augmenter drastiquement la valeur du point d'indice, les capacités de soin et réattribuer les dotations aux collectivités locales. Notre question est simple Madame la Préfète, prendrez vous vos responsabilités pour protéger les personnels, les élèves et la population en cas de défaillances des directions locales (académiques et d'établissement) et des collectivités territoriales ? Cela pourrait notamment impliquer d'imposer la fermeture des établissements.

Ce qui m'amène à discuter avec vous d'un dossier sur lequel nous travaillons depuis plusieurs mois en commun et qui concerne la aussi l'intérêt général. Je veux bien entendu parler des salarié-e-s de l'usine Luxfer, qui vous le savez mènent un combat exemplaire pour le maintien des activités de l'usine.

Leur combat a pris un sens nouveau depuis le début de la crise sanitaire, puisque le risque de pénurie de bouteilles d'oxygène médical a été confirmé, notamment en Italie mais aussi en Belgique, et qu'en France les besoins dans ce type de matériel vont grandissants. Les pressions médiatiques et politiques qui se sont instaurées depuis plusieurs mois par nos actions militantes, désormais en intersyndicale avec le récent communiqué régional, ont forcé le ministère de l'économie à renouer les discussions et un dialogue s'est installé pour étudier les différentes possibilités de reprise. L'état doit impérativement négocier avec Luxfer. Les rencontres entre Luxfer et l'Etat ne sont pas encore officielles, il serait bon que le ministère communique pour officialiser les choses. Cependant une crainte subsiste, celle que la direction de Luxfer profite de la situation actuelle liée au COVID-19. Les salarié-e-s de Luxfer, en réaction responsable aux mesures de confinement, ont pris la décision d'abandonner l'occupation de l'usine et ont confié les clefs des bâtiments à la préfecture. L'inquiétude réside dans le fait que Luxfer tente d'envoyer une entreprise dans le but de déplacer les machines pendant la période de négociation qui vient de débuter. C'est en tout cas ce qu'ils ont clairement évoqué avec l'Etat dans les premiers échanges qu'ils ont pu entretenir. Vous savez comme moi que les machines sont indéplaçables, c'est donc clairement une volonté de les détruire pour couper court à toute négociation. Nous vous demandons donc de mettre en sécurité le site, en donnant des consignes aux forces de l'ordre afin que des contrôles réguliers soient mis en place pour surveiller qu'aucune personne ne s'introduisent dans les bâtiments. Mais il doit être également possible que soit mise en place une réquisition temporaire du site par la préfecture, sous couvert d'un motif de danger sanitaire lié à la pollution. Ce qui laisserait le temps à l'Etat de négocier avec la direction de Luxfer dans les meilleurs conditions. Enfin, nous vous demandons de prendre contact auprès des entreprises Praxy, AMTII (Démantèlement) et Echalié, que la direction de Luxfer avait sollicité il y a quelques mois pour détruire les machines, afin qu'ils ne se déplacent pas si la direction de Luxfer les contacte à nouveau pour renouveler une prestation sur le site de Gerzat. Mais également la société PIPM, le revendeur auquel Luxfer a soit disant vendu les machines pour savoir si la direction de Luxfer maintient le contact avec eux. Conscient de l'implication que vous avez déjà mis en oeuvre dans ce dossier, nous comptons sur vous pour apporter une réponse favorable à cette ultime requête.

Pour rester dans le secteur de la Métallurgie, j'en profite pour vous faire part de la situation déplorable qui persiste à l'usine Dietal et où le protocole sanitaire mis en oeuvre n'est pas à la mesure de la crise actuelle. Le matériel de protection n'est toujours pas arrivé, la vérifications des symptômes est à la responsabilité des salariés, il n'y a pas d'infirmière

présente actuellement sur le site. Aucun chômage partiel n'est prévu en production et 200 euros de prime vont être versé pour les salariés présents sur le site et en télétravail. la direction demande aux salariés de prendre des congés sur les semaines à venir. Nous vous demandons d'intervenir auprès de la direction pour que le dialogue social soit retrouvé dans cette usine et que vos services apportent aide et conseils aux représentants du personnel et à la direction en tant que médiatrice.

J'en terminerais en vous rappelant qu'avec la crise sanitaire, les salariés ont, plus que jamais, besoin d'une inspection du travail qui les protège. Depuis le début de la crise sanitaire, le ministère du Travail joue à contre-emploi. Au lieu de veiller à ce que les salarié.e.s soient protégé.e.s au maximum des risques biologiques liés à l'épidémie de Covid-19, au lieu d'aider les agent.e.s de l'inspection du travail à exercer leurs missions de contrôle et de conseil au plus près des situations de travail, il multiplie les obstacles à leur rencontre. Les citoyen.ne.s ont besoin de services d'inspection du travail mis en mesure d'en contrôler le respect du code du travail, hors de tout soupçon d'instrumentalisation politique.

Il est urgent de stopper toute forme de pression hiérarchique indigne à l'égard des agents qui ne font qu'accomplir leurs missions. Un inspecteur du travail a même été mis à pied par la Ministre du Travail Muriel Pénicaud alors qu'il exécutait simplement sa mission de protection des salarié-e-s. Les services de l'inspection du travail sont à tel point entravés que plusieurs organisations syndicales ont saisi l'Organisation Internationale du Travail pour faire sanctionner les violations à la convention 81 que la situation révèle.

Compte tenu de la gravité de la crise pour les travailleurs, la CGT a demandé à la Confédération Européenne des syndicats la convocation d'une conférence internationale extraordinaire du travail pour le début de l'année 2021. Dans un tel contexte, la voix de la CES est attendue à l'occasion du premier mai autour de propositions fortes et exigeantes

L'Organisation Internationale du Travail a joué un rôle historique dans les moments de crises majeurs du XXème siècle. L'OIT doit prendre la main face à d'autres organismes multilatéraux qui cherchent à imposer leur agenda en ignorant comme ils l'ont toujours fait l'opinion des travailleuses et travailleurs. La CES pourrait, en synergie avec la CSI, porter la proposition d'organiser cette conférence avec pour objectif de tirer les leçons de la crise sanitaire mondiale et de ses conséquences sociales, en réunissant sur 3 à 5 jours des représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs. Le monde du travail mérite une nouvelle déclaration de Philadelphie sur la justice sociale mondiale, les services publics, la primauté du travail sur la finance, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes... L'Union Départementale CGT, aux côtés des organisations syndicales progressistes FO, FSU, Solidaires et UNEF sera mobilisé ce 1er mai pour réclamer de nouveaux jours heureux ou justice environnementale, économique, sociale et démocratique seront les mots d'ordres en rupture avec les politiques actuellement menées.

Je vous remercie de votre attention Madame la Préfète et vous demanderais également que nos échanges fassent l'objet d'un compte rendu officiel écrit par vos services et envoyé à chaque participant.

